



SE FORMER À L'EUROPE AU SEIN DE LA COLLECTIVITÉ

JANVIER 2026



L'Union Européenne (UE) offre de nombreuses opportunités aux collectivités territoriales. Pour en bénéficier, les élus et agents locaux doivent acquérir quelques notions spécifiques. Elles leur permettront de comprendre le fonctionnement de la législation, de la coopération et des financements européens. Voici trois étapes concrètes pour trouver la formation adaptée et renforcer ses compétences.

S'acculturer à l'Europe pour identifier son besoin de formation

L'UE est une structure très vaste sur laquelle il y a beaucoup de choses à savoir. Il est donc important de bien cibler son besoin de formation. Vous cherchez :

- À **développer des connaissances** générales sur l'UE : connaître les différentes politiques publiques, être au fait des grandes priorités européennes (transition écologique, innovation numérique, etc.) et comprendre comment le cadre normatif européen peut impacter la votre commune ?
- À **développer des connaissances** spécifiques sur les financements de projets européens : comprendre ce que des instruments de financement comme le FEDER, le FSE+, Horizon Europe, Interreg, etc, peuvent offrir et comment y accéder ?
- À **acquérir des compétences** opérationnelles sur la gestion de projets européens : comment monter un dossier de candidature, gérer un projet de coopération transnationale, être en conformité avec les règles administratives et financières du programme finançant votre projet ?

Plusieurs ressources peuvent être mobilisées dans ce premier travail d'identification des besoins :

- Le média **Toute l'Europe**, pour cerner les priorités de l'UE, ses politiques sectorielles et en suivre la mise en œuvre.
- La page web de **l'Europe des communes**, de la Commission européenne. Un espace dédié aux élus et agents locaux, contenant de nombreuses ressources (dossiers thématiques, fiches synthétiques, webinaires, etc) sur l'action de l'Europe vis-à-vis des territoires.
- Le réseau **Europe Direct** qui accompagne les collectivités dans leurs besoins d'informations sur l'Europe.
- **Les réseaux de collectivités** qui permettent les échanges de bonnes pratiques, le partage d'information et favorisent les projets communs

Trouver la formation adéquate

Les formations européennes permettent d'acquérir des connaissances théoriques et pratiques, directement applicables au sein de la collectivité, mais aussi de rencontrer des partenaires et interlocuteurs potentiels. Il en existe de nombreuses proposées par divers organismes :

- Le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) propose des formations pour les agents territoriaux sur les projets européens, la gestion de partenariats et les financements disponibles.
- L'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) propose des formations aux acteurs en charge de la mise en œuvre des programmes FEDER-FSE+ et FTJ.
- Les points de contacts des programmes thématiques (Relais Culture Europe, agences Erasmus + France, CIDEM, etc) proposent des formations régulières en visioconférences et en présentiel.
- Les webinaires thématiques de l'Europe des Communes, en direct ou en replay sur la page web de l'Europe des Communes.
- Les webinaires et rencontres proposés par l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE).
- Les formations proposées par les régions pour aider les porteurs de projet à trouver le bon programme de financement ou dans le suivi, une fois la subvention obtenue.
- Les organismes privés qui proposent des formations sur divers thématiques et projets européens.



ALLER PLUS LOIN

- 🕒 Replay du webinaire : Se former à l'Europe avec le CNFPT
- 🕒 Développer les compétences des agents territoriaux sur l'Europe avec les formations du CNFPT
- 🕒 Offre de formation Europe du CNFPT
- 🕒 Réseau EUROPE DIRECT : 52 centres en France pour informer et dialoguer sur l'UE

Consolider les acquis de la formation et monter en compétences

Il est bon, une fois la formation complétée, d'intégrer un peu d'Europe dans votre routine d'agent ou d'élu local. Cela peut passer par :

- La mise en place d'une veille européenne (newsletters, média, réseaux sociaux, etc) pour se tenir informé des actualités et des nouvelles opportunités dans les domaines qui vous intéressent;
- L'organisation de temps d'information ad hoc pour les agents et élus concernés avec Europe Direct, le relais de l'Union Européenne dans les territoires.

Corinne – Chargée de projets européens - Ville de Grenoble

J'ai participé à 2 formations, : un webinaire Erasmus+ à destination des collectivités, puis une formation sur les politiques publiques européennes et leurs financements pour les territoires.

Mon but était de bien comprendre les possibilités offertes par Erasmus+ par rapport à un projet déjà concret. Les 2h, denses ont permis de dresser un panorama que j'ai complété lors d'une formation de deux jours à Lille pour mieux comprendre les fonds structurels. Les compléments par mail ont permis de découvrir diverses ressources

comme les documents par régions pour les programmations.

J'ai déjà recommandé ces formations à ma directrice, pour lui permettre d'avoir un regard, connaître les opportunités pour gérer des équipes et prioriser

Checklist

- Identifier ses besoins en termes de formation En consultant les sites de référence
- Trouver la ou les formations qui correspondent à ces besoins en soutenant la formation des agents via le CNFPT
- Consolider ses acquis et rester informé grâce à une veille régulière

